

Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises
Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg

ADRESSE DU SECRETARIAT:

Bd de Pérolles 8
Case postale 533
1701 Fribourg
Tél.: 026 309 26 40
eMail: secretariat@fopis.ch
Internet: www.fopis.ch

Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat

AFP/FPV

www.psy-fri.ch
Association fribourgeoise des psychologues

AVENIRSOCIAL

www.avenirsocial.ch
Section Fribourg

PSYCHOMOTRICITE SUISSE

www.psychomotricite-suisse.ch
Association des thérapeutes en psychomotricité

ATSF

atsf.ch@gmail.com
Association des travailleurs socioprofessionnels fribourgeois

ARLD

www.arld.ch
Association romande des logopédistes diplômés Section fribourg

GFEP

Groupe fribourgeois des ergothérapeutes et physiothérapeutes

GFMES

www.gfmes.ch
Groupe fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé

SSP-CFT

www.ssp-fribourg.ch
Syndicat suisse des services publics Région Fribourg

Copyright: www.fopis.ch
Design: bmp-services.ch
Print: bmp-services.ch

RIE III un danger pour les services publics!

Le 12 février prochain la population est appelée à se prononcer sur le projet de réforme fiscale RIE III. Celle-ci vise à harmoniser la fiscalité pour toutes les entreprises. Or si le but est louable, les cantons profitent de l'opération pour baisser le taux d'impôt. Résultat des courses, le manque à gagner pour la Confédération, les cantons et les communes avoisinera les trois milliards de francs. Ce manque à gagner impactera le service public. Il faut revoir la copie et voter non à ce projet de loi.

Une réforme risquée

Selon les initiants cette réforme fiscale résulte de la pression de la communauté internationale et plus particulièrement de l'Union européenne pour supprimer les statuts fiscaux spéciaux. Elle vend ce projet comme soutien à l'innovation. S'il est vrai que le principe d'une harmonisation fiscale ne peut être combattu, c'est bien le taux d'imposition fixé par les cantons qui pose problème. En effet, dans le but de rester compétitif et attractif pour les sociétés internationales, les cantons s'estiment contraints de baisser massivement leur taux d'imposition pour les personnes morales. Ainsi à Fribourg celui-ci va passer de 19,9% à 13,7%, Genève l'abaisse à 13,5% contre 24,2% actuellement. Certes les multinationales étrangères verront leur cote d'imposition grimper (le taux actuel se situe entre 5 et 10 %) mais concernant les entreprises suisses, les recettes fiscales vont fortement diminuer. Les pertes sont estimées entre 2,7 et 2,9 milliards de francs, et encore il s'agit probablement de chiffres minimums. En effet, sous pression de certains cantons (Vaud notamment) le parlement a intégré dans ce projet différents mécanismes permettant d'exonérer partiellement certaines activités de l'entreprise (la recherche notamment). Les cantons pourront fixer librement ces taux. Du coup, personne n'est en mesure de chiffrer le montant des pertes pour les collectivités. Il est donc demandé au citoyen de voter une loi sans connaître les conséquences financières d'une telle décision.

Un manque à gagner qui va impacter les prestations

Si le montant des pertes reste incertain, pertes il y aura. Et dans un tel cas de figure, difficile d'imaginer que celles-ci n'aient pas d'impact sur les prestations. Aujourd'hui déjà, les finances des collectivités traversent une phase très difficile. Presque tous les cantons ont instauré des programmes d'économie. Dans un tel contexte, ces trois milliards de recettes en moins vont engendrer une diminution de prestations dans le secteur public et parapublic. Nous ne voulons pas que les citoyens et le personnel doivent

financer le trou engendré par cette réforme. Rappelez-vous les expériences douloureuses des cantons de Suisse centrale qui ont joué ce jeu dangereux et se sont brulés les doigts. Schwyz par exemple, a massivement baissé son taux pour attirer les entreprises. En 2014, ce canton avait enregistré un déficit record de 211 millions de francs. Le Canton de Lucerne a dû prolonger les vacances d'automne d'une semaine et contraint les enseignants à rester à la maison sans salaire.

C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent revoir leur copie et présenter un nouveau projet d'harmonisation fiscale moins risqué. Il leur appartient de garantir la qualité de nos services publics et notamment la prise en charge des personnes en situation de handicap.

André Dunand, Président de la FOPIS

CCT INFRI-FOPIS :

pas de changements en 2017

Au début 2016, les parties signataires de la CCT INFRI et FOPIS n'avaient pas déposé de demandes de négociation pour modifier la CCT. La CCT 2016 reste donc en vigueur en 2017, sans changement.

Pour cette année, les demandes de modifications seront déposées pour fin janvier, et des négociations auront certainement lieu pour la CCT 2018.

Loi sur l'ECAB : le référendum aboutit

Le 21 mai prochain, le peuple fribourgeois se prononcera sur la loi sur l'assurance mobilière dite loi sur l'ECAB. La FEDE et la FOPIS, avec le soutien des syndicats et des partis de gauche ont réuni près de 10'000 signatures. Les organisations de personnel refusent d'externaliser un service de l'Etat et de dénaturer ainsi le statut de droit public dans ce canton. Aujourd'hui l'ECAB, demain l'hôpital, ce type de décision risque de nuire gravement au service public. Sans compter que les primes de l'ECAB sont parmi les plus basses de Suisse et donc ce changement n'apporte rien au citoyen si ce n'est le risque de voir augmenter les frais de gestion et à terme les primes d'assurance.

Cette votation permettra à la population de montrer son attachement aux services publics de ce canton et de se prononcer sur son intention

ou non de privatiser des prestations notamment sans le secteur de la santé.

Comité-bureau

Dates des séances du Bureau et du Comité 2017

Bureau FOPIS

Lieu: Secrétariat FEDE-FOPIS

Jeudi 19 janvier, 10h00

Jeudi 16 février, 10h00

Jeudi 30 mars, 10h00

Jeudi 4 mai, 10h00

Jeudi 22 juin, 10h00

Jeudi 24 août, 10h00

Jeudi 28 septembre, 10h00

Jeudi 2 novembre, 10h00

Jeudi 7 décembre, 10h00

Comité FOPIS

Lieu: à définir

Mardi 24 janvier, 19h00

Mardi 21 février, 19h00

Mardi 4 avril, 19h00

Mardi 9 mai, 19h00

Mardi 27 juin, 18h30

(comité festif)

Mardi 12 septembre, 19h00 comité, 20h00 AG

Mardi 3 octobre, 19h00

Mardi 14 novembre, 19h00

Mardi 12 décembre, 19h00

Assemblée générale: 12 septembre 2017 à 20h00